



Rossinière, le 17 mai 2022

**MUNICIPALITE  
DE  
ROSSINIÈRE**

\*

Conseil communal  
de et à  
1658 Rossinière

Préavis n° 03/2022 de la Municipalité au Conseil Communal concernant les comptes et la gestion 2021

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers/ères,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre, en vue de leur approbation, les comptes et la gestion des biens communaux pour l'année 2021.

La pandémie que nous venons de traverser n'a pour l'instant pas impacté directement les finances communales, paradoxalement on constate même une augmentation des revenus fiscaux. Le rachat du CAD par la nouvelle société InfraRoss SA a également redonné un peu de souffle à la dette communale, ce qui permet d'envisager plus sereinement les prochains investissements.

Dans l'ensemble, le budget qui présentait un léger déficit a bien été respecté dans tous les dicastères et, grâce à ce contexte financier positif, le bouclage des comptes a permis de provisionner plus de CHF 300'000.00 non budgétés.

Les comptes 2021 se soldent finalement sur un excédent de revenus de CHF 2'838.41.

Cet excellent résultat est à prendre avec réserve. Il s'explique par une rentrée fiscale un peu au-dessus de la moyenne, mais surtout par un retour de la péréquation important, influencé par les résultats des comptes précédents largement déficitaires. C'est là que l'on prend conscience de toute l'importance de la solidarité intercommunale pour notre commune, toujours et encore garantie par le système péréquatif actuel dont la réforme en profondeur, parallèlement à la refonte de la cohésion sociale, occupera une bonne partie des débats politiques entre le canton et les communes pendant cette législature.

Pour 2021, les amortissements obligatoires du patrimoine administratif se montent à CHF 711'558.77, et les attributions aux fonds de réserve à CHF 412'835.69.

Les prélèvements sur fonds de réserve se chiffrent à CHF 110'001.58, soit une marge d'autofinancement positive de CHF 1'017'231.29.

L'endettement de la commune s'élève à CHF 3'527'961.97 au 31 décembre 2021, soit une diminution de CHF 710'284.72 par rapport à l'année précédente.

Les commentaires à gauche des comptes devraient permettre d'apporter plus de clarté aux chiffres pour la bonne compréhension des conseillères et conseillers.

La Fiduciaire Lambelet SA a procédé au contrôle des comptes le 27 avril 2022 et en recommande l'adoption tels que présentés. L'organe de révision a établi un rapport à l'intention du Conseil Communal qui est joint aux comptes. Le tableau des investissements est présenté selon les directives de l'Administration cantonale des finances.

La Municipalité a, quant à elle, adopté ces comptes lors de la séance du 17 mai 2022 avec remerciements à la boursière, Mme Christine Pilet, pour leur clarté et leur précision.

L'exécutif s'est réuni à 49 reprises en 2021, année à cheval sur deux législatures. Les sujets abordés durant l'année ont touché tous les dicastères et ont demandé une implication importante de la part de chaque municipal.

Lors des séances du Conseil Communal en 2021, la Municipalité a sollicité l'aval du législatif pour les préavis suivants :

Préavis n° 1/2021	Fusion des communes – Préavis d'intention avec la commune de Château-d'Oex
Préavis n° 2/2021	Reprise et développement des infrastructures communales par InfraRoss SA
Préavis n° 3/2021	Adoption du Plan directeur régional touristique des Alpes Vaudoises
Préavis n° 4/2021	Comptes et gestion 2020
Préavis n° 5/2021	Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026
Préavis n° 6/2021	Dépenses extra-budgétaires pour la législature 2021-2026
Préavis n° 7/2021	Transferts immobiliers et constitution de servitudes, acceptation de legs et donations
Préavis n° 8/2021	Autorisation pour la constitution de sociétés commerciales, associations et fondation
Préavis n° 9/2021	Autorisation de plaider pour la législature 2021-2026
Préavis n° 10/2021	Rétributions et vacations pour la législature 2021-2026
Préavis n° 11/2021	Nomination d'une commission de recours en matière fiscale, législature 2021-2026
Préavis n° 12/2021	Arrêté d'imposition 2022
Préavis n° 13/2022	Budget 2022

Pour terminer, la Municipalité tient à remercier chaleureusement tout le personnel communal pour son professionnalisme et son efficacité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers/ères, de bien vouloir :

- accepter les comptes 2021 tels que présentés
- accepter la gestion 2021 de la Municipalité et d'en donner décharge aux organes concernés.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers/ères, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Le Syndic :  La Secrétaire : 



Jean-Pierre Neff                      Nathalie Yersin